

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté, à sa réunion du 3 février 2025, le Règlement numéro 342-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Caplan ;

QUE ce Règlement a pour objets et conséquences d'ajouter des normes concernant le nombre d'étages, la marge de recul avant et le type d'entreposage extérieur dans la zone à dominance Agricole 80-A de la municipalité de Caplan;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 14 janvier et le 23 janvier 2025;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 17 février 2025, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier